



SYNODE

157^e session du Synode, 10 et 16 décembre 2008

Annexe 10

Rapport du Conseil synodal sur le principe de projet paroissial de programme de législature

1. Introduction

En décembre 2007, le Synode examinait les choix concrets issus des Visions prospectives II et les adoptaient en y ajoutant de sa propre initiative une résolution supplémentaire, présentée en session et formulée ainsi :

Résolution 155-K

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier le principe de projet paroissial de législature, mettant en évidence les axes de l'action de la paroisse et des moyens mis en œuvre, pour la session du Synode de décembre 2008.

Le Synode exprimait ainsi sa volonté manifeste d'encourager les paroisses à entreprendre ou à poursuivre un travail de fond consistant à définir leurs priorités pour chaque législature et à s'assurer qu'elles sont réalistes au vu des ressources, notamment professionnelles, à leur disposition.

2. Analyse et proposition

Le Conseil synodal ne peut que saluer et appuyer l'intention du Synode, laquelle rejoint également celles du Rapport sur les priorités de l'EREN adopté précédemment¹, ainsi que des modalités d'application qu'il a ensuite proposées.

Toutefois, sa connaissance de la situation actuelle dans les paroisses le porte à croire que l'adoption d'une obligation générale, pour elles, de travailler sur la base d'un programme de législature en bonne et due forme n'est pas la plus adaptée en l'état actuel des choses.

En effet, de nombreuses paroisses – si ce n'est la totalité – ont déjà accompli un important travail de redéfinition et de mise en perspective de leur fonctionnement interne. Bien qu'entreprises sous des formes différentes et jusqu'ici diversement documentées, ces réflexions et clarifications visent des effets semblables à ceux attendus d'un programme de législature. En définitive, il s'agit toujours de se donner un horizon commun - plus ou moins rapproché - en termes d'objectifs, de répartition des ressources et d'organisation.

Par ailleurs, les questions soulevées par l'établissement de son propre programme de législature incitent le Conseil synodal à ne pas minimiser la complexité d'une telle démarche et à chercher les moyens de la rendre aussi accessible que possible pour des instances bénévoles, dont certaines peut-être peu habituées à travailler sous cette forme.

C'est pourquoi, le Conseil synodal propose de recourir à un outil flexible et assez facile à manier parce que créé par une Eglise de type presbytéro-synodal (EPG) comme la notre.

¹ Rapport du Conseil synodal sur les convictions, priorités et choix de l'EREN adopté en décembre 2005

Intitulée "Portraits et rôles", cette méthode consiste à définir à intervalle régulier

- les objectifs et les moyens engagés à ces fins par une entité ecclésiale donnée, en l'occurrence la paroisse : c'est le portrait ;
- les attributions plus spécifiques qui en résultent pour les personnes engagées dans ce cadre et les résultats attendus d'elles: ce sont les rôles.

Le Conseil synodal a lui-même commencé à travailler avec ce support et il a pu vérifier ainsi que la démarche est assez aisément conciliable avec d'autres processus en cours. Il estime que loin de les surcharger, voire de les freiner, elle éclairent simplement ces processus sous un nouveau jour et permet de bien en documenter les aspects-clés.

La démarche "portrait et rôles", introduite dans un premier temps à titre exploratoire et facultatif, pourrait être ensuite généralisée dans l'EREN si l'évaluation des expériences menées dans les paroisses volontaires est concluante.

Résolutions

1. Le Synode décide qu'en l'état l'introduction à titre expérimental et facultatif de la démarche dite des "Portraits et rôles" satisfait sa volonté d'encourager les paroisses de l'EREN à poursuivre leurs efforts de hiérarchisation des objectifs et de planification plus systématique des ressources et des activités.
2. Le Synode charge le Conseil synodal d'accompagner les paroisses intéressées par la démarche "Portraits et rôles" et de mettre en place tous les appuis pratiques nécessaires (sensibilisation à la méthode, offres de formation générales et ciblées, suivi).
3. Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2010 avec une évaluation de cette phase exploratoire et une proposition motivée d'introduction généralisée de la méthode "Portraits et rôles" dans l'EREN ou de renoncement au profit de programmes de législation proprement dits.